

DESCRIPTION D'AFFECTATION DE JEUNE VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES

Préambule :

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et jouent un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif. []

1. Type d'affectation VNU : Jeune Volontaire des Nations Unies international

2. Type d'affectation : Sans famille

Le type d'affectation pour les Jeunes Volontaires des Nations Unies est toujours « sans famille ».

3. Titre fonctionnel : Jeune Volontaire en "Résilience des populations vulnérables face à la dégradation des terres et la sécheresse"

4. Cadre stratégique du Programme VNU : Développement des capacités nationales par le biais du volontariat

5. Lieu d'affectation/Pays : Rabat / Maroc

6. Durée : 12 mois

7. Date présumée de début d'affectation: 15 Octobre 2018

8. Agence/Institution hôte : Unité de coordination régionale pour l'Afrique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

9. Contexte organisationnel / Brève description du Projet :

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) fait partie des trois conventions environnementales, ayant vu le jour à l'issue du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, sous l'égide des Nations Unies. Elle symbolise en particulier l'engagement politique de la communauté internationale pour faire face aux problématiques de désertification et de sécheresses récurrentes, ayant touché l'Afrique en particulier. La CNULCD, fut adoptée à Paris, le 17 juin 1994 et rassemble à ce jour 194 Parties. Aux côtés des pays Parties touchés par la désertification et/ou la sécheresse, les pays non affectés tels que la France apportent un soutien technique et financier permanent à l'atteinte des objectifs de la Convention.

La mission de la CNULCD consiste à mettre en place un cadre général destiné à favoriser, à l'échelon national et régional, l'élaboration et l'application de politiques, de programmes et de mesures visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse grâce à l'excellence scientifique et technologique, à la sensibilisation du public, à la fixation de normes, à des actions de plaidoyer et à la mobilisation de ressources, de manière à contribuer à la réduction de la pauvreté.

Conformément à l'article 21 de la Convention, la CNULCD a établi le Mécanisme mondial ayant pour mandat d'accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants, et de promouvoir des actions de mobilisation des ressources financières dont les pays en développement affectés ont besoin pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau cadre stratégique 2018-2030 adopté lors de sa dernière Conférence des Parties (COP) en septembre 2017 à Ordos en Chine, la COP a, entre autres, demandé au Secrétariat de la Convention et au Mécanisme mondial de soutenir les actions sur le terrain, à savoir :

- **Instaurer des pratiques de gestion durable des terres et mettre en application des pratiques de restauration et de réhabilitation des terres dégradées** pour contribuer à rétablir les fonctions et les services fournis par les écosystèmes. Ceci contribue en particulier à atteindre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (Objectif-cible 15.3 des Objectifs de Développement Durable). Opérationnellement, 114 pays, parmi lesquels 50 pays africains, sont actuellement engagés dans la définition de leurs cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et seront progressivement amenés à mettre en œuvre des programmes et projets transformateurs de NDT sur le terrain pour atteindre lesdites cibles à l'horizon 2030. Par ailleurs, la Convention soutient le programme panafricain de la Grande Muraille Verte visant à mettre en œuvre une mosaïque d'interventions permettant la gestion et l'utilisation durables des terres dans la zone circum-saharienne ;
- **Élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion du risque de sécheresse, de surveillance et d'alerte précoce** ainsi que des programmes de protection sociale, selon qu'il convient. Ceci se concrétise à travers l'initiative Sécheresse qui vise à accompagner les pays Parties intéressés à développer des Plans « Sécheresse » nationaux, incluant tous les aspects de la prévention et la gestion des situations de sécheresse (surveillance, alerte précoce, secours et relèvement) ;
- **Soutenir la coopération et les initiatives régionales et internationales ayant pour objet de promouvoir le rôle positif que la gestion durable des terres peut jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse,**

considérées entre autres parmi les causes profondes des migrations. L'initiative « Soutenabilité, Stabilité et Sécurité » 3S constitue ainsi l'une des réponses à cette problématique en Afrique.

Enfin, la Convention attache une attention particulière à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes qui apporteront une contribution essentielle à la mise en œuvre de la Convention et de son Cadre stratégique ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

En vue de faciliter la coordination des activités dans chaque région (Afrique, Asie/Pacifique, Amérique Latine et Caraïbes, Europe Méditerranéenne, et Europe Centrale et Orientale), la COP par décision 3/COP 9, a mis en place des unités régionales de coordination. A l'instar des autres unités, l'Unité de Coordination Régionale (UCR) Afrique met en œuvre au niveau de la région le programme d'activité du Secrétariat et du Mécanisme mondial et apporte son appui au groupe régional (Groupe Afrique), pour la coordination de ses activités relatives aux négociations et au suivi de la mise en œuvre des décisions de la COP. Dans la mise en œuvre de son programme de travail, l'UCR travaille en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec d'autres acteurs régionaux travaillant sur le continent. L'UCR entretient aussi les relations entre le secrétariat de la Convention et l'ensemble des pays Parties via les interactions quotidiennes avec les points focaux nationaux de la Convention. Dans ce cadre, l'UCR appuie/facilite les processus nationaux de la convention (programme d'action national, mise en œuvre de la NDT, élaboration des rapports nationaux, etc.).

Au sein de l'Unité de Coordination Régionale Afrique, et sous la supervision du chef de l'Unité, le/la Jeune Volontaire des Nations Unies sera amené(e) à travailler avec :

- **les partenaires techniques de mise en œuvre** (FAO, UICN, PNUD...) des différents programmes et initiatives en cours,
- **les points focaux nationaux** pour faciliter la coordination de l'ensemble des activités dans lesquelles ils sont impliqués,
- **la Société Civile et les Jeunes** dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Le/la Jeune Volontaire des Nations Unies travaillera avec les différentes équipes du Secrétariat et du Mécanisme mondial afin de soutenir, en Afrique, la mise en œuvre des activités dont elles ont la responsabilité à l'échelle mondiale.

10. Description des tâches :

Sous la supervision directe du **Coordonnateur de l'Unité Régionale de Coordination pour l'Afrique**, le/la Jeune Volontaire des Nations Unies effectuera les tâches suivantes:

1. **Apporter un appui technique à l'élaboration de programmes et projets transformateurs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)** dans les pays africains ayant défini leurs cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (environ 50% du temps), avec une équipe multidisciplinaire, y compris :
 - Participer à l'identification des opportunités de programmes et projets transformateurs de NDT dans les pays africains demandeurs,
 - Participer à l'identification des moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets transformateurs de NDT, y compris du secteur privé et des investisseurs institutionnels pour la restauration des terres et des paysages dégradés (engagement dans le Fonds NDT),

- Contribuer à l'élaboration de programmes et projets transformateurs de NDT,
- 2. **Appuyer la mise en œuvre de l'initiative « Sécheresse »**, en particulier l'élaboration des plans « Sécheresse » nationaux (environ 20% du temps),
- 3. **Soutenir la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte (GMV)** sur le terrain, à travers un appui technique à la définition des chaînes de valeur (environ 10% du temps),
- 4. **Participer à la mise en œuvre de l'initiative « 3S »** (environ 10% du temps),
- 5. **Fournir un appui à la création des synergies au niveau national entre les initiatives NDT, Sécheresse, GMV, 3S et la restauration des terres et des paysages** (programmes et projets transformateurs de NDT) et leur intégration dans les processus politiques nationaux, y compris les Objectifs de Développement Durable (ODD) (environ 10% du temps).

Dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, le/la Jeune Volontaire des Nations Unies sera amené à **effectuer des missions de suivi et d'appui technique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et en particulier dans les pays du Sahel**. A titre indicatif, des projets transformateurs de NDT sont, entre autres, en cours de développement au Burkina Faso, au Nigeria et au Bénin. Les pays ayant manifesté leur intérêt pour l'initiative « Sécheresse » sont, entre autres, le Bénin, le Burkina Faso, la Gabon, le Ghana, le Niger, le Nigeria et le Togo. L'initiative de la Grande Muraille Verte implique tous les pays sahéliens, du Sénégal à Djibouti et l'initiative « 3S » se focalise en particulier sur les pays du Sahel. Le soutien du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies permettrait de **veiller à la bonne mise en œuvre et à la coordination de l'ensemble des activités** dans les pays sus-mentionnés.

En plus de ce qui précède, les Jeunes Volontaires des Nations Unies sont encouragés à :

- Renforcer leurs connaissances et compréhension du concept du volontariat en lisant la documentation mise à disposition par le programme VNU, les publications externes et prendre activement part aux activités du programme VNU, par exemple s'impliquer dans les activités commémoratives de la Journée internationale des Volontaires (JIV), le 5 décembre.
- Se familiariser et développer toute forme de volontariat traditionnel et/ou local au niveau du pays d'accueil.
- Refléter le type et la nature des actions volontaires qu'ils entreprennent, y compris leur participation dans les réflexions substantielles.
- Contribuer à la rédaction des articles sur les expériences de terrain à soumettre pour la publication du programme VNU/site web, bulletin et notes de presse, etc.
- Contribuer au Programme d'accueil des Volontaires des Nations Unies nouvellement arrivés dans le pays d'affectation.
- Promouvoir ou conseiller les groupes locaux dans l'utilisation des volontaires en ligne ou encourager les individus et les organisations à utiliser les services de volontaires en ligne quand cela est techniquement possible.

11. Résultats attendus :

Le/la Jeune Volontaire des Nations Unies contribuera à l'atteinte des résultats attendus des différentes unités du Secrétariat et du Mécanisme mondial, à savoir :

- Les programmes et projets transformateurs de NDT sont identifiés dans la majorité des pays africains demandeurs, en particulier les pays du Sahel.
- Les partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des programmes et projets transformateurs de NDT sont établis et documentés.
- Les plans « Sécheresse » nationaux sont disponibles dans la majorité des pays retenus, en particulier ceux du Sahel.
- L'état des lieux de la mise en œuvre des activités réalisées dans le cadre de la GMV est disponible.
- Les projets « 3S » sont documentés.
- Les synergies entre les initiatives NDT, Sécheresse, GMV, 3S et la restauration des terres et des paysages (programmes et projets transformateurs de NDT) et leur intégration dans le processus ODD sont documentés.
- La perspective de l'âge, du genre et de la diversité (AGD) est systématiquement appliquée, intégrée et documentée dans toutes les activités tout au long de l'affectation.
- Un état des résultats atteints en matière de volontariat pour la paix et le développement pendant l'affectation, comme par exemple le nombre de volontaires mobilisés, participation aux activités et contribution au développement des capacités.

12. Qualifications/compétences requises :

- Education/formation : degré universitaire (master) ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, du développement durable, de l'écologie, de l'agronomie ou de la foresterie ;
- Intérêt démontré et/ou expérience dans un ou plusieurs domaines (gestion des ressources naturelles, développement durable et/ou écologie/agronomie/foresterie) : expérience professionnelle entre 0 et 2 ans ;
- Motivation à contribuer à la paix et au développement et à servir les autres ;
- Bonnes compétences interpersonnelles, bonnes compétences en matière de réseautage (networking) et de communication ;
- Volonté à contribuer au travail en tant que membre d'une équipe ;
- Flexibilité et ouverture à l'apprentissage et aux nouvelles expériences ;
- Respect de la diversité et adaptabilité aux autres cultures, environnements et conditions de vie ;
- Ecrire et parler couramment **français et anglais**. La connaissance de la principale langue de communication de la région d'affectation (**arabe**) serait un atout ;
- Une expérience en tant que volontaire et/ou l'expérience d'autres cultures, (par exemple: études, travail en tant que volontaire, stage) seront sérieusement prises en compte ;
- Connaissances en informatique (i.e. Word, Excel, PowerPoint, médias sociaux et autres) ;
- Connaissance des enjeux du développement durable notamment dans les zones arides ;

- Connaissance en gestion et évaluation de la dégradation des terres, en gestion durable des terres et en atténuation des effets de la sécheresse ;
- Expérience de stage ou expérience professionnelle dans des projets ou programmes liés au développement durable et expérience de terrain dans un ou plusieurs pays africains seraient appréciées ;
- Permis de conduire : Catégorie B nécessaire.

Les Jeunes Volontaires des Nations Unies doivent avoir entre 18 et 29 ans pendant toute la durée de leur affectation.

13. Attentes en matière d'apprentissage

L'apprentissage et le développement personnel constituent des éléments importants de l'affectation du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies et se dérouleront au début, pendant et après l'affectation. En situation idéale, offrir diverses opportunités d'apprentissage et de développement personnel contribuera à renforcer les aptitudes et compétences, améliorer la qualité de l'expérience de volontariat et permettra au volontaire d'avoir une grande motivation.

Les éléments d'apprentissage du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies incluent le développement des :

- Aptitudes professionnelles : y compris les compétences spécifiques et la réflexion sur les aptitudes nécessaires à l'affectation ; les aptitudes acquises au travail telles que la gestion du temps, la résolution des problèmes, l'esprit d'équipe; et la préparation à l'après affectation comme la structuration d'un CV, les aptitudes pour les entretiens d'embauche, la recherche du travail ou d'autres formes d'occupation
- Aptitudes interpersonnelles : y compris les aptitudes de communication et d'écoute; la sensibilité multiculturelle et les compétences culturelles; et la gestion des conflits et du stress.
- Aptitudes liées au volontariat: y compris le leadership, la responsabilité civile; et l'engagement et la participation active.

Au-delà des opportunités d'apprentissage fournies par le programme VNU, il est attendu des agences hôtes qu'elles soutiennent le développement des connaissances et de la capacité dans les domaines techniques pertinents pour l'affectation du/de la Jeune Volontaire des Nations Unies. Il est aussi attendu des agences hôtes qu'elles fournissent, à leurs frais, aux Jeunes Volontaires des Nations Unies la même opportunité de participer aux cours et ateliers de formation qu'elles offrent à leur personnel.

15. Conditions de vie :

Le Maroc est un pays de revenu moyen et d'une population de 35 millions. Le climat à Rabat est doux avec des étés chauds et des hivers courts et pluvieux. Des logements sont disponibles à des prix raisonnables. Le transport public, dont un système de trains, est bon marché et connecte les centres principaux du pays. Il y a des taxis en abondance dans les grandes villes.

16. Conditions de Service : international

La durée de votre affectation est de 12 mois.

Le/la volontaire reçoit une indemnité de subsistance des Volontaires (VLA) par mois, versée à la fin de chaque mois pour couvrir le frais de logement, les charges locatives (eau, électricité, gaz), les frais de transport, les frais de communication et les autres besoins de base. La VLA se calcule en appliquant l'indice de l'ajustement de poste (PAM) au taux de base du VLA 1.282 \$EU. Le taux de base s'applique à l'ensemble des pays, tandis que le PAM est spécifique au lieu d'affectation/pays et varie en fonction du coût de la vie. Cette méthode permet de s'assurer que les Volontaires internationaux des Nations Unies ont un pouvoir d'achat comparable à tous les lieux d'affectation indépendamment des fluctuations du coût de la vie. Le PAM est établi par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) et est publié au début de chaque mois sur le site Web de la CFPI (<http://icsc.un.org>). Par exemple, si le PAM pour le mois en cours est de 54,6%, alors le VLA pour ce mois sera \$1.982 (eg. 1.282 \$EU X 1,546

Quand les Volontaires des Nations Unies sont affectés dans des lieux d'affectation « sans famille » où les conditions de vie sont très difficiles et classées par la CFPI sous la Catégorie D ou E, ils reçoivent une prime mensuelle leur permettant de faire face aux dépenses additionnelles dues aux conditions de vie difficiles.

En outre, les Volontaires des Nations Unies reçoivent une indemnité d'installation (SIG) en début d'affectation (si le/la volontaire ne résidait pas dans le lieu d'affectation pendant au moins 6 mois avant la prise de fonction) et, également en cas de réaffectation à un autre lieu d'affectation.

Pendant leur affectation, les Volontaires des Nations Unies sont couverts pour une assurance médicale et une assurance-vie qui couvre également les situations d'invalidité permanente.

Ils/elles reçoivent le billet d'avion pour le voyage d'affectation. Ils/elles ont droit aux congés annuels et font partie intégrante du système de sécurité de l'ONU (y compris les remboursements des frais liés aux mesures de sécurité résidentielle). Ils/elles ont droit aux per diem pour les missions officielles aux taux établis par l'ONU. A la fin de l'affectation, un billet d'avion (si applicable) et une indemnité de réinstallation après service satisfaisant sont payés par le Programme VNU.

Le programme VNU enverra une copie des conditions de service, y compris le code de conduite, au candidat retenu pour de plus amples informations.

Description d'affectation préparée par le Gestionnaire du projet/ Agence Hôte :

Monique BARBUT, Secrétaire Générale adjointe, Secrétaire Exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

Date : 12.02.2018

Description d'affectation approuvée par le Représentant Résident/Directeur Pays du PNUD ou l'Unité de terrain VNU

Sophie Lesselin, Regional Portfolio Specialist, UNV Regional Office Arab States, Europe and CIS (Amman)

Date : 12.02.2018



Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est un programme d'égalité des chances qui accueille les candidatures de professionnels qualifiés. Nous nous engageons à respecter la diversité en termes de genre, de nationalité et de culture.